

DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES DANS LE MONDE ARABE

INTRODUCTION

Économie politique des dynamiques institutionnelles
dans le monde arabe

Jean-Yves Moisseron*, El Mouhoub Mouhoud**

Ce numéro de la *Revue Tiers Monde* a pour ambition de contribuer à un champ d'analyse qui nous semble particulièrement prometteur, à savoir l'économie politique et institutionnelle appliquée au monde arabe et aux transformations en cours. Ce type d'analyse s'est considérablement développé à la suite de la transition post-soviétique et a fait l'objet de tentatives de systématisation¹. De la même façon, nous pouvons prévoir, ou du moins espérer, que les changements en cours dans le monde arabe enrichiront les perspectives et renouvelleront les questions de recherche portant sur les grandes transformations historiques. Il nous semble donc intéressant de publier des approches économiques, relevant de l'analyse institutionnelle ou de l'économie politique, afin de rendre compte des dynamiques sociales complexes qui régissent les changements du type de ceux qui s'opèrent dans le monde arabe.

Les institutions comptent...

Il est bien connu que l'économie politique a connu un tournant institutionnaliste dans les années 1990 à la suite de la disparition des systèmes socialistes en Europe orientale (Evans, 2005). Plusieurs approches institutionnalistes ont gagné en reconnaissance académique internationale et ont produit des travaux récompensés par plusieurs prix Nobel d'économie (Coase en 2001, North en 1993 et Williamson en 2009). Certains auteurs ont cependant pu s'interroger sur la portée d'une telle reconnaissance et si elle représentait une inflexion théorique importante par rapport aux approches antérieures (Chavance, 2007). En effet, l'essentiel de la reconnaissance académique revient à des travaux qui

* IRD, UMR « Développement et sociétés », jean-yves.moisseron@ird.fr

** LEDa-DIAL, Université Paris Dauphine, em.mouhoud@dauphine.fr

1. Citons à titre d'exemple celle de l'analyse économique évolutionnaires des institutions (Koleva, Rodet-Kroichvili, Vercueil, 2006).

ont contribué soit à réintégrer la notion d'institution dans le paradigme du choix rationnel et de l'individualisme méthodologique, soit permis la construction de « l'agenda de la gouvernance ».

Il faut cependant noter la grande diversité des courants au sein même de l'économie institutionnelle, et donc à la fois leur grande richesse et la difficulté à catégoriser les théories qui s'en réclament. Elles peuvent en effet diverger ou au contraire s'opposer selon les différents fondements théoriques, les objectifs et les méthodes.

Une première ligne de partage souvent évoquée est celle qui est faite entre les « *old institutionalists* » et la nouvelle économie institutionnelle². Les premiers, inspirés de T. Veblen, J. R. Commons (1934), se situent dans une démarche critique vis-à-vis de l'économie néo-classique tandis que d'autres, comme O. Williamson, tentent une synthèse. Les institutions ou les arrangements institutionnels s'expliqueraient par les coûts de transaction et l'incertitude. Les institutions permettent de pallier la rationalité limitée des agents économiques ou les « imperfections », notamment liées aux asymétries d'information. L'important est ici que l'institution est conçue à partir des individus considérés comme sujets autonomes. « Dans le jargon de l'économiste, les institutions définissent et limitent le spectre des choix des individus »³.

Le rapport individus/institutions serait un point central de divergence et rejoint la question – récurrente dans les sciences sociales – de savoir si l'institution est une « construction » qui s'explique et s'élabore à partir des individus ou, au contraire, si l'institution préexiste et détermine l'individu. Cependant, G. M. Hodgson s'est appliqué à montrer la très grande diversité d'analyses et de sensibilité sur cette question au sein même des « *old institutionalists* », ce qui conduit à nuancer l'homogénéité de ces auteurs ou leur opposition radicale avec la Nouvelle économie institutionnelle, notamment sur la question de l'endogénéisation des préférences (Hodgson, 2004, 2006).

Sur cette question, le cas de D. C. North est plus complexe. S'il tente de réintroduire les institutions dans l'économie, son dernier ouvrage élargit l'explication de l'évolution des sociétés à la notion d'« ordre à accès limités » *versus* « ordre à accès ouverts » (North, Wallis, Weingast, 2010). Il offre ainsi une nouvelle synthèse macro-sociale et confirme sa prise de distance avec le cadre néo-classique dans ses travaux postérieurs à 1991 (Prévost, 2010).

Une autre ligne de partage entre courants institutionnalistes repose sur la réponse à la question : qu'est-ce qui détermine le développement ? Tandis que J. Schumpeter et T. Veblen insistaient sur l'innovation, D. C. North avait

2. Cette double question alimente l'institutionnalisme qui se développe apparemment sur deux grands courants de pensée opposés, l'un l'OI, affilié à l'économie politique classique, l'autre, la NEI, à l'école néo-classique (Palloix, 2002, pp. 1-2).

3. « *In the jargon of the economist, institutions define and limit the set of choices of individuals.* » (North, 1990, pp. 3-4).

mis les institutions au centre du raisonnement. Ce faisant, il définissait un cadre théorique qui rencontrait un besoin concret et pratique des bailleurs de fonds internationaux après l'échec des politiques d'ajustement structurel. Cet échec était attribué à des caractéristiques institutionnelles susceptibles d'expliquer les blocages dans le développement des économies (corruption, absence de transparence, États hypertrophiés, manque de protection des droits de propriété...). Dès lors, des travaux empiriques visaient à établir des liens de causalité entre les caractéristiques institutionnelles et le « développement », les bonnes institutions ou la bonne gouvernance étant censées expliquer les performances comparées. Cette mise à l'agenda de la gouvernance et la réduction théorique qu'elle a opérée ont été justement critiquées.

Le problème qui se pose est que la rencontre entre cet institutionnalisme néolibéral et les besoins des bailleurs de fonds a finalement eu tendance à laisser dans l'ombre la très grande richesse et la grande diversité des courants institutionnalistes, par exemple : la définition des institutions, les questionnements théoriques sur les liens individus/collectif, les interrogations sur les dépendances de sentier, l'inscription des changements dans les trajectoires longues, les configurations institutionnelles ou les théories du changement social.

Pour ce qui concerne la compréhension des évolutions dans le monde arabe, nous considérons que ces théories qui remontent à plus d'un siècle, mais qui sont revenues au premier plan dans les débats économiques contemporains, peuvent proposer des outils conceptuels utiles. Les « révoltes arabes » sont l'occasion d'ouvrir le débat, de favoriser le pluralisme des approches et de réexaminer l'héritage de ces courants afin d'améliorer notre capacité à comprendre ces changements.

Étudier les institutions, au sens large et en acceptant les nombreuses conceptions qu'elles recourent, permettra aussi d'engager sur ce thème, comme sur d'autres, des possibilités de dialogue avec les autres sciences sociales, et notamment l'anthropologie (Olivier de Sardan, 2011).

...MAIS RESTENT ENCORE PEU MOBILISÉES POUR COMPRENDRE LES DYNAMIQUES INSTITUTIONNELLES ACTUELLES DANS LE MONDE ARABE

Il est certes encore un peu tôt pour regretter le nombre limité de travaux d'économie institutionnelle portant sur les dynamiques en cours dans le monde arabe depuis les mouvements engagés en janvier 2011.

Des analyses se réclamant de l'économie politique ont déjà été publiées sur les « révolutions arabes » (Ben Hammouda, 2012 ; Ben Romdhane, 2011). Il s'agit pour les auteurs de montrer l'articulation complexe entre l'économie et le politique, les contextes socio-historiques saisis à partir de ce que l'on pourrait appeler des configurations institutionnelles ou des paradoxes (Mouhoud,

2012). L'expérience des autres grandes transformations systémiques et des « transitions » démocratiques, en Europe centrale, en Amérique latine, montre l'importance des arrangements institutionnels ou des « pactes » qui déterminent les trajectoires de ces transformations (Haddar, Moisseron, 2012). Dans d'autres travaux, il s'agit d'accompagner une analyse économique descriptive d'une identification des acteurs politiques afin d'étudier les contrats ou les compromis conclus entre ces acteurs (voir Dahi, 2011).

Certains travaux s'inscrivent dans le temps long et voient dans l'histoire coloniale et son héritage l'explication des traits dominant des sociétés arabes. Abdallah Zouache, par exemple, montre l'articulation entre le sentier de croissance choisi en Algérie et l'héritage de la colonisation française (Zouache, 2012). La colonisation laisse un modèle : celui d'une stratégie d'industrialisation par l'État, inspirée par les modèles de planification à la française et, en même temps, un pays qui ne dispose pas des éléments de base pour mettre en place cette stratégie : un tissu suffisant de petites entreprises, un capital humain développé et, enfin, un système bancaire capable d'accompagner le financement de l'économie. Mais fait marquant pour ce papier récent, l'auteur ne tire pas de conclusion concernant le faible impact des révolutions arabes en Algérie dans la dernière période.

Les travaux de Samir Amin sur le « printemps » arabe⁴ tentent de lier la longue durée et les événements récents. L'analyse porte à la fois sur la dépendance de ce « printemps » vis-à-vis des puissances occidentales, mais aussi sur l'identification des acteurs collectifs (islamistes, bourgeoisie, paysannerie, mouvement de jeunes) et des luttes qu'ils mènent. Reprenant la question coloniale et le temps long, des auteurs comme O. Dahi et Y. Munif (2012) développent une analyse géo-historique de la crise syrienne. Celle-ci ne peut se comprendre qu'à l'aune de l'héritage de la colonisation, l'exercice du pouvoir mis en place par le parti Bath et la période de libéralisation économique de la dernière décennie. Ce pays se caractérise par une faible institutionnalisation de l'État, malgré l'importance des dispositifs de sécurité, et par le maintien de liens entre l'armée, une grande partie de l'élite économique et le pouvoir, le concept clé pour comprendre la crise syrienne étant celui d'autoritarisme néolibéral. Ali Kadri (2011) insiste quant à lui sur le fait que la transition politique n'est nullement une garantie de changement économique dans le futur, notamment concernant ce qu'il appelle l'absence de droit au développement économique conçu comme un droit humain fondamental. Celui-ci lui semble si important qu'il serait nécessaire de renforcer une institution fondamentale – l'État – afin de lui faire jouer le rôle d'employeur en dernier ressort (Kadri, 2012). D'autres variables explicatives sont parfois mobilisées. C'est le cas de l'éducation, dont les niveaux élevés dans le monde arabe rencontrent des faibles débouchés sur le marché du travail et

4. Ce terme est utilisé dans le titre de son ouvrage *Le monde arabe dans la longue durée* (2011).

s'accompagnent, d'après ces auteurs, d'un processus global de « modernisation » (Campante, Chor, 2012).

Une direction intéressante serait peut-être de développer les travaux qui font de la rente, sous ses multiples aspects, un élément central de compréhension, à condition de commencer par clarifier ses diverses formes, d'élaborer une généalogie de la notion et de multiplier les aspects comparatifs entre l'Algérie, où la notion est dominante, et d'autres pays arabes (Talahite, 2012). C'est d'ailleurs ce que des politologues appellent à faire, notamment en distinguant la rente, qui peut prendre de multiples formes, et la question plus circonscrite des hydrocarbures (Robinson, 2012). Il était évident que l'illusion de l'émergence de l'Égypte à partir de 2004 provenait d'une explosion des ressources rentières entendues au sens large et que l'épuisement de celle-ci, à partir de 2007, explique en partie l'importance des mobilisations en Égypte. La rente est aussi au cœur des réflexions d'un auteur comme Ahmed Henni qui tente d'articuler une interprétation de l'islamisme avec le capitalisme de rente (Henni, 2008, 2012).

La rente, cependant, n'explique pas tout car, malgré les distinctions entre les différents pays arabes de ce point de vue, il existe des points communs qui doivent nous permettre d'expliquer le paradoxe suivant : pourquoi des pays similaires du point de vue des rentes peuvent être affectés très différemment par les révoltes, tandis que des pays très différents en termes de rentes sont affectés de façon similaire par ces révolutions ? La typologie de Rauch et Kostyschak (2009)⁵ n'a de ce point de vue qu'une utilité relative pour comprendre les dynamiques institutionnelles actuelles dans les économies arabes. Des pays, comme l'Algérie ou la Syrie par exemple, présentent des structures et des modes de gouvernance politiques assez proches. Ce qui serait utile serait donc une théorie qui explique simultanément la diffusion de la révolution et l'existence de structures institutionnelles communes ou de fléaux communs dans le régime de création et de distribution des richesses. Ainsi, l'approche de l'État rentier de Beblawi et Luciani (1987) paraît pertinente. Un État rentier doit comporter les trois caractéristiques suivantes : le secteur rentier (hydrocarbures, tourisme...) est dominant dans l'ensemble de l'économie ; la rente doit provenir de revenus externes ; enfin, la création de richesse n'implique qu'une minorité de personnes. Il apparaît que ces trois caractéristiques ne concernent pas que les pays pétroliers mais la quasi-totalité des pays arabes (Mouhoud, 2012).

L'approche que M. H. Khan (2004) a développée sur la construction de l'État en Palestine pourrait être adaptée au monde arabe et offrir des perspectives intéressantes. M. H. Khan insiste sur le caractère inévitable de la rente dans les

5. Dans leur papier intitulé « The Three Arab Worlds », ils classent les pays du Moyen Orient et d'Afrique du Nord (Mena) en trois catégories : « les pays arabes méditerranéens » (Syrie, Égypte, Liban, Jordanie, Maroc, Tunisie) ; « les pays arabes africains subsahariens » (Comores, Djibouti, Mauritanie, Somalie, Soudan, Yémen), « les pays pétroliers » (Algérie, Bahreïn, Irak, Koweït, Libye, Oman, Qatar, Arabie Saoudite, Émirats arabes unis).

pays en développement mais surtout sur le fait que la rente n'est pas mauvaise en soi pour le développement et que le problème est de la mobiliser vers des usages productifs pour induire un processus d'accumulation primitive⁶. Dès lors, la transition des pays arabes pourrait être comprise non pas comme un processus d'abandon de l'économie rentière mais plutôt comme le passage à une économie qui oriente la rente vers des usages productifs.

Ce qui viendrait en complément de l'analyse de la rente pourrait par ailleurs résider dans une meilleure économie politique de la distribution de cette rente et la mise au jour des relations entre groupes de pouvoir, mode de clientélisme, corruption, et tout ce qui ressort de l'élaboration d'un pacte social post-révolutionnaire. L'analyse des dynamiques institutionnelles concernerait la façon dont ces pactes se constituent à partir de compromis et comment ils s'institutionnalisent entre les acteurs en permettant ou non le développement de nouvelles dynamiques productives. L'institutionnaliste de M. Aoki insistant sur l'intrication et l'interdépendance des institutions conçues de manière synchronique et diachronique pourrait aussi offrir des perspectives⁷.

Enfin, pour clore ce très rapide tour d'horizon, il ne faut pas oublier une littérature sur le printemps arabe, qui se réclame de l'économie politique mais qui soit s'inscrit dans d'autres disciplines, soit ne revendique pas une inscription théorique dans le champ de l'économie (par exemple Hibou, Meddeb, Hamdi, 2011 ; Martinez, 2011 ; Mustapha, 2012). Les notions d'institution ou de changement institutionnel sont en effet aussi utilisées par d'autres disciplines que l'économie.

DES CONTRIBUTIONS MONTRANT LA RICHESSE DU CHAMP INSTITUTIONNEL POUR L'ANALYSE DES TRANSITIONS DANS LE MONDE ARABE

L'article de Baccar Gherib tente de répondre aux interrogations précédentes en posant la question de l'articulation entre l'évolution économique de la Tunisie et la formule de gouvernement autoritaire. Il faut donc revenir à une interprétation en terme d'économie politique en précisant les différents champs analytiques auxquels cette notion renvoie. L'auteur insiste sur l'économie politique classique et accorde une importance particulière aux rapports qui lient ou opposent les principales classes sociales dans la reproduction du système. L'auteur explique la fin du régime autoritaire par la tension croissante entre un modèle d'ascension

6. « Accelerating economic development requires interventions and rent-creation that accelerates the emergence of a viable capitalist class, and supports and regulates its development. States also have to carry out significant redistributions to maintain political stability, often having to use patron-client networks to achieve stabilization. This too requires significant rent-creation and rent-management capacities » (Khan, 2004, pp. 5-6).

7. « This suggests the possibility that only institutional arrangements that are mutually consistent and/or reinforcing may be viable and sustainable in an economy » (Aoki, 2001).

sociale fondé sur les diplômes et la formation, le choix structurel d'une insertion à l'économie mondiale par le bas accompagné d'un renoncement à toute ambition industrielle et, enfin, la dérive plus récente du capitalisme de copinage. Le modèle d'insertion à l'économie mondiale, dans un contexte de massification de l'enseignement, a débouché sur un chômage de masse des diplômés et est entré en contradiction avec la dynamique de l'ascension sociale. Par ailleurs, la tradition d'un État protecteur a été mise à mal par les modes de captation croissante de l'élite proche du pouvoir. Les dynamiques explicatives passent donc par une prise en compte des logiques sociales qui médiatisent le politique et l'économique, d'où l'invitation de l'auteur à changer de paradigme dans la compréhension des mutations du monde arabe.

Le deuxième article, celui de Nadia Dhahri et Daniel Labaronne, aborde la question institutionnelle mais en insistant sur les correspondances entre les caractéristiques de la gouvernance privée et de la gouvernance publiques des pays arabes méditerranéens. C'est une façon d'éclairer ce que nous entendions précédemment par « cohérence systémique ». Pour étudier ces « configurations institutionnelles », les auteurs utilisent une méthodologie et une base innovante mise en place par Jacques Ould Aoudia au sein du Minefi, à savoir la base de données des profils institutionnels portant sur 51 pays en 2001 et 123 en 2009. L'examen des profils comparés des pays de l'Est et des pays arabes méditerranéens met en évidence une véritable transition institutionnelle pour les premiers et un relatif *statu quo* pour les seconds. La nature de l'ancrage à l'Union européenne joue un rôle décisif dans ces évolutions où les marqueurs décisifs résident dans la formulation des règles *versus* la personnalisation des relations, et dans les libertés. Ces travaux présentent l'intérêt d'appréhender les Systèmes nationaux de gouvernance dans leur globalité, mais aussi dans leur comparabilité dans le temps et dans l'espace. Il faut espérer que cette base continue d'exister dans le futur, ce qui permettra de vérifier si les transformations dans le monde arabe se traduisent effectivement par une transition institutionnelle et une remise en cause du *statu quo* observé jusqu'en 2009. Cela permettrait de poursuivre des analyses s'inscrivant dans la perspective dessinée par D. C. North, J. J. Wallis et B. R. Weingast sur les ordres à accès ouvert (2010), une ligne d'interprétation pouvant poser l'hypothèse qu'il s'agit là de la direction que prendra le monde arabe en transformation.

L'article de Hatem M'henni et Rigas Arvanitis s'intéresse au Système national d'innovation (SNI) tunisien dans la période actuelle de transformation. La fin du régime autoritaire de Ben Ali risque-t-il d'affecter le SNI, à supposer qu'il ait réellement existé. Pour répondre à cette question, les auteurs insistent sur la nécessité de recourir aux approches institutionnelles hétérodoxes et évolutionnaires. En effet, la réduction, opérée par les néo-institutionnalistes, des institutions à des « règles du jeu » ne rend pas compte de la complexité des

inter-relations engagées dans les processus d'innovation. Il n'est d'ailleurs pas indifférent que le mot « système » soit utilisé. Une des vertus de tout SNI digne de ce nom serait précisément de se caractériser par une certaine « cohérence systémique ». Le SNI doit être cohérent dans sa structuration interne, ce qui est le cas du SNI tunisien, mais aussi cohérent avec l'ensemble du système économique. Cette double perspective que nous soulignons, peut-être plus que ne le font les auteurs, permet de comprendre le résultat observé par ces derniers. La cohérence interne du SNI tunisien explique sa résilience et son bon fonctionnement pendant la période révolutionnaire mais, en même temps, se pose la question de la cohérence avec le système socio-économique dans son ensemble : conçu dans et par un régime autoritaire, dominé par la puissance publique, le SNI tunisien pourra-t-il résister si l'environnement global change radicalement. Il devra très certainement s'adapter et se recomposer avec les transformations en cours, notamment dans les deux directions qu'indiquent les auteurs, à savoir la décentralisation et la régionalisation. Une transformation du SNI devra accompagner la transformation du système de gouvernance tunisien.

La dynamique institutionnelle mise en branle par les transformations politiques en Tunisie constitue le cœur de l'article de Petia Koleva et Jouhaina Gherib sur la Responsabilité sociale des entreprises. Pour ces auteurs, la RSE doit se comprendre selon une double perspective : tout d'abord, la RSE procède de la rupture de compromis sociaux impliquant l'entreprise. Cela explique que la RSE soit encastré dans les systèmes sociaux, d'où par exemple une nature différente de la RSE en Europe et aux États-Unis. L'idée importante est celle de cohérence systémique des institutions.

Ensuite, appliquée au cas Tunisien, ce cadre théorique insiste sur le rôle de l'État dans la reconfiguration de la RSE dans le cadre des changements institutionnels en cours. Sous le système autoritaire antérieur, la RSE en Tunisie se faisait par le « haut », sur la base d'une volonté de l'État qui avait mis en place un dispositif de subventions. Cette forme de RSE proactive n'avait qu'un faible impact et participait de la soumission de l'économie au politique. La question est de savoir si les changements actuels conduiront à un processus de *path shaping* qui conduira à une RSE plus participative, où les acteurs ne se limiteraient pas essentiellement à l'État et aux dirigeants d'entreprises.

L'article de Nourredine El Aoufi explore les relations entre l'islam, les institutions et le développement. Ces thèmes abordés par la littérature institutionnaliste retrouvent aujourd'hui, dans le cadre du retour des questionnements sur la religion, un vif regain d'intérêt. La notion de liens personnels et informels, qui caractériseraient les sociétés musulmanes, *versus* les liens impersonnels et formels, qui seraient ceux caractérisant les sociétés occidentales développées, renvoie à l'article de Nadia Dhahri et Daniel Labaronne publié dans ce présent numéro. N. El Aoufi relit l'œuvre d'Ibn Khaldûn et en livre une interprétation

institutionnaliste, notamment dans la conception khaldûnienne des civilisations, qui rappelle les notions de trajectoire et même de *path dependancy*. L'auteur de l'article conclut sur une piste de recherche, particulièrement intéressante et qui reste à développer, autour du concept foucauldien de gouvernementalité, c'est-à-dire des formes de biopouvoir qui s'exerceraient de manière très différente dans les sociétés musulmanes et les sociétés occidentales.

L'article de Jacques Ould Aoudia tente de définir des *scenarii* d'évolution possible, dans les différents pays arabes et la Turquie, à partir d'une reconsidération du concept de modernité. De fait, la modernisation est un thème et même une « école » centrale de la sociologie du développement. L'originalité de l'auteur est de poser la question de l'émergence éventuelle d'une modernité non occidentale, qui apparaîtrait à la faveur de la remise en cause fondamentale de l'hégémonie occidentale sur le monde, liée à la montée de nouvelles puissances. Ce faisant, Jacques Ould Aoudia emprunte aux registres habituels des sciences sociales (enquêtes, entretiens...), mais aussi à la littérature qui peut elle aussi être source de connaissances. La modernité à venir dépassera peut-être la césure entre les deux cultures (la culture scientifique et la culture des « humanités ») qui fonde la structuration de l'esprit scientifique dans le mode moderne.

Certainement, les papiers présentés n'épuisent pas le sujet. Ils ne définissent pas un paradigme unifié du changement social dont le monde arabe serait une illustration pendant sa période de transformation. Ils pointent en tout cas du doigt des changements de perspective qui paraissent particulièrement importants. C'est le cas de la redéfinition d'une modernité non occidentale qui place les transformations du monde arabe dans les transformations du monde, les révolutions arabes étant concomitantes de l'émergence effective de la Chine. C'est le cas aussi des lectures croisées de Foucault et d'Ibn Khaldûn dans la prise en compte du fait religieux dans l'économie. C'est aussi le retour de thématiques héritées de l'opposition entre la communauté (*Gemeinschaft*) et la société (*Gessellschaft*) que l'on doit à Ferdinand Tönnies (2005) et qui se décline sous des aspects théoriques et dans des tentatives de mesure. La formalisation des règles et l'« impersonnalisation » des relations deviendraient ainsi des marqueurs de la transition. Finalement, l'enjeu de ce numéro de la *Revue Tiers Monde* est aussi une invitation des cadres intellectuels, qui aujourd'hui et demain devront penser, conceptualiser et organiser les transitions dans le monde arabe, à construire des outils conceptuels les plus pertinents possibles. La complexité des phénomènes est telle, les enjeux de civilisation sont si marqués que la multiplication des approches, notamment pluridisciplinaires, et la visibilité de ceux qui, en économie, veulent penser les grandes transitions systémiques seront des éléments de nature à enrichir la compréhension des transformations en cours.

BIBLIOGRAPHIE

- Amin S., 2011, *Le monde arabe dans la longue durée. Le printemps arabe ?*, Paris, Le temps des cerises.
- Aoki M., 2001, *Toward a Comparative Institutional Analysis*, Cambridge (Mass.), The MIT Press.
- Beblawi H., Luciani G. (dir.), 1987, *The Rentier State*, Londres, Croom Helm.
- Ben Hammouda H., 2012, *Tunisie, économie politique d'une révolution*, Bruxelles, De Boeck.
- Ben Romdhane M., 2011, *Tunisie : État, économie et société*, Paris, Publisud.
- Cartier-Bresson J., 2010, « Les mécanismes de construction de l'agenda de la gouvernance », *Mondes en développement*, vol. 38, n° 152, pp. 111-127.
- Campante F. R., Chor D., 2012, « Why was the Arab World Poised for Revolution? Schooling, Economic Opportunities, and the Arab Spring », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 26, n° 2, printemps, pp. 167-188.
- Chavance B., 2006, « L'approche évolutionnaire des institutions et la diversité des trajectoires nationales post-socialistes » in Koleva P., Rodet-Kroichvili N., Vercueil J. (dir.), *Nouvelles Europes*, Belfort, Presses de l'UTBM, pp. 7-11.
- Commons J. R., 1934, *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, New York, Macmillan, réédition 1990, Transaction Publishers.
- Dahi O. S., 2011, « Understanding the Political Economy of the Arab Revolts », *Middle East Report*, n° 259, été, pp. 2-6.
- Dahi O. S., Munif Y., 2012, « Revolts in Syria: Tracking the Convergence Between Authoritarianism and Neoliberalism », *Journal of Asian and African Studies*, n° 47, août, pp. 323-332.
- Evans P., 2005, « The Challenges of the Institutional Turn: New Interdisciplinary Opportunities in Development Theory » in Nee V., Swedberg R. (dir.), *The Economic Sociology of Capitalism*, Princeton, Princeton University Press, pp. 90-116.
- Haddar M., Moisseron J.-Y. (dir.), 2012, *La transition économique en Tunisie : réflexions à partir des expériences internationales d'Amérique latine, d'Europe du Sud, d'Europe centrale et de l'Est*, Paris, L'Harmattan.
- Henni A., 2008, *Le syndrome islamiste et les mutations du capitalisme*, Paris, Non lieu.
- Henni A., 2012, *Le capitalisme de rente. De la société du capitalisme industriel à la société des rentiers*, Paris, L'Harmattan.
- Hibou B., Meddeb H., Hamdi M., 2011, *La Tunisie d'après le 14 janvier et son économie politique et sociale : les enjeux d'une reconfiguration de la politique européenne*, Copenhague, Réseau Euro-Méditerranéen des droits de l'homme.
- Hodgson G. M., 2004, *The Evolution of Institutional Economics: Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*, Londres/New York, Routledge.
- Hodgson G. M., 2006, « Characterizing Institutional and Heterodox Economics. A Reply to Tony Lawson », *Evolutionary Institutional Economic Review*, vol. 2, n° 2, pp. 213-223.
- Kadri A., 2011, « An Outline for the Right to Economic Development », *Real-World Economics Review*, n° 56, 11 mars 2011, pp. 1-14.
- Kadri A., 2012, « Unemployment in the Post-revolutionary Arab World », *Real-World Economics Review*, n° 59, mars, pp. 113-130, <http://www.paecon.net/PAEReview/issue59/Kadri59.pdf>
- Khan M. H., 2004, « Evaluating the Emerging Palestinian State: "Good Governance" versus "Transformation Potential" » in Khan M. H., Giacaman G., Amundsen I. (dir.), *State Formation in Palestine. Viability and Governance During a Social Transformation*, Londres/New York, Routledge, pp. 13-63.

- Koleva P., Rodet-Kroichvili N., Vercueil J. (dir.), 2006, *Nouvelles Europes*, Belfort, Presses de l'UTBM.
- Martinez L., « Le printemps arabe, une surprise pour l'Europe », *Ceras - revue Projet* n° 322, juin 2011, <http://www.ceras-projet.com/index.php?id=5114>
- Mouhoud E. M., 2012, « Political Economy of Arab revolutions, Analysis and Prospects for North African Countries », *Mondes en développement*, n° 158, pp. 35-50.
- Mustapha Y., 2012, « Donors' Responses to Arab Uprisings: Old Medicine in New Bottles? », *IDS Bulletin*, vol. 43, n° 1.
- North D. C., 1990, *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press.
- North D. C., Wallis J. J., Weingas B. R., 2010, *Violence et ordres sociaux*, Paris, Gallimard, (coll. « Bibliothèque des sciences humaines).
- Olivier de Sardan J.-P., 2011, « Institutions et anthropologie » in Jul-Larsen E., Laurent P.-J., Le Meur P.-Y., Léonard É. (dir.), *Une anthropologie entre pouvoirs et histoire, Conversations autour de l'œuvre de Jean-Pierre Chauveau*, Paris, Karthala, pp. 555-582.
- Palloix C., 2002, « À propos de la distinction entre institution et organisation chez les institutionnalistes : apports et limites », *Économie et institutions*, n° 1, pp. 67-98.
- Prévoist B., 2010, « Douglass North : hétérodoxie néo-institutionnelle versus néolibéralisme ? », *Revue de la régulation*, n° 7, 1^{er} semestre, mis en ligne le 18 juin 2010, <http://regulation.revues.org/7719>
- Rauch J. E., Kostyshak S., 2009, « The Three Arab Worlds », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 23, n° 3, pp. 165-88.
- Robinson G. E., 2012, *Oil States, Rentier States, and the Arab Spring in POMEPS*, New Opportunities for Political Science, Briefings n° 12, juin.
- Talahite F., 2012, « La rente et l'État rentier recouvrent-ils toute la réalité de l'Algérie d'aujourd'hui ? » *Revue Tiers Monde*, n° 210, avril-juin, pp. 143-160.
- Tönnies F., 2005, *Gemeinschaft und Gesellschaft. Grundbegriffe der reinen Soziologie*, Darmstadt, Wissenschaftliche Buchgesellschaft (édition originale 1912).
- Zouache A., 2012, « On the Colonial Heritage of Socialism in Algeria », Communication au colloque « Political Economy and the Outlook for Capitalism », 5-7 juin.